

DECRET N° 79-157 du 29 Juin 1979

portant nomination du Président, du Vice-Président et des Membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S.B.E.E.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifiés par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion modifiée par l'ordonnance N°79-32 du 11 Juin 1979 ;
- VU l'ordonnance N°74-20 du 11 Mars 1974 portant Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S. B. E. E.)

Sur proposition des administrations et organismes intéressés ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Mai 1979,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S.B.E.E.) est composé comme suit :

- Président : le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, Ministre de tutelle,
- Vice-Président : le Directeur Général du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat,
- Membres : Camarades : - DIEGBOE François, Représentant le Conseil National de la Révolution,
- POSSET Raphaël, Représentant le Ministre des Finances,
- MITO-BABA Florentin, Représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique,
- LOKO Léandre, Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,

- AHOUSSOU Théodore, Représentant le Ministre de l'Equipement,
- NAGNONHOU Roger, Représentant le Ministre de la Santé Publique,
- (.S.B.E.E.) - KOUNASSO Mesmin, Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,

- JOHNSON Alexandre
 - HOUNTON Michel Turier
 - KOTY Emile
 - KLOUSSA Antoine et
 - OUSSOUKPEVI Cosme
- } Représentant le Personnel de la S.B.E.E.

- le Commissaire du Gouvernement auprès de la S. B. E. E.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contrares, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 29 Juin 1979

par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie et
 de l'Artisanat,

- Ampliations :** PR 8 CC du PRPB 4 CS 6
 MIA 6 - Autres Ministères 14 - SBTEE 15
 SGG 4 - SPD 2 - ICE et ses Sections 4
 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DPE-DAJL-INSAE
 6 - BN-UNB-FASJEP 6 - BCP 2 - Président,
 Vice-Président et Membres du C.A. 15
 JORPB 1

Barthélémy OHOUENS